



AR n° 088/2022

**DEMANDE D'AUTORISATION
D'OUVRIRE UN DEBIT
TEMPORAIRE**

Monsieur le Maire,

Je, soussignée (1) Monsieur GRAS Luc, Président du Comité d'Animation de Prémanon,

DEBIT

DE BOISSONS

1^{ère} CATEGORIE

3^{ème} CATEGORIE

ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un^ø débit de boissons temporaire
à (2) PREMANON « Au village » Place du 19 mars 1962

.....
Le 20 et 21 août 2022 (samedi de 9 heures à 3 heures et dimanche de 7 heures à 18 heures), à l'occasion
de la Fête patronale,

Le 19 juillet 2022

Signature,

- (1) Nom, prénoms,
profession, domicile
(2) Indiquer
l'emplacement
(3) Indiquer le motif :
foire vente de charité,
fête, etc.

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de PREMANON

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L 3335-1 et L3335-4
du Code de la Santé publique

Vu les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2214-4 et L 2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L3331-1 et L 3334-2 Code de la Santé Publique,

Arrête :

M. GRAS Luc, Président du Comité d'Animation de Prémanon est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et
temporaire de boissons 3^o Catégorie, le 20 août 2022 de 9 heures à 03 heures et le 21 août 2022 de 7 heures à
18 heures,

à (2) PREMANON « Au village » place du 19 mars 1962 à l'occasion de la Fête patronale.

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.



En Mairie, le 19 juillet 2022

Le Maire,

Nolwenn MARCHAND

(1) Préciser le lieu envisagé de l'ouverture du débit.

*Exemplaire destiné au demandeur
Exemplaire Mairie
Exemplaire Gendarmerie*